

Contrat en alternance : Quoi, qui, comment ?



Cofinancé par
l'Union européenne



Qu'est ce qu'il faut savoir sur le contrat d'alternance ?

C'est un contrat de travail, et il est important d'en connaître les grandes lignes.

L'ANAF te dit l'essentiel :



2 TYPES DE CONTRAT

- **Apprentissage**

→ En formation initiale : diplôme ou titre professionnel.

→ De 16 à 29 ans, et au-delà pour les personnes reconnues travailleur handicapé, les sportifs de haut niveau et les personnes qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise avec obtention d'un diplôme.

→ Rémunération entre 27% et 100% du SMIC.

Voir notre article [Rémunération en apprentissage](#).

- **Professionalisation**

→ En formation continue (qualification).

→ De 16 à 25 ans, puis au-delà pour les demandeurs d'emploi et sans condition d'âge pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH et pour les personnes sortant d'un CUI.

→ Rémunération entre 55% et 100% du SMIC.



QUI SIGNE ?

→ L'alternant (ou son représentant légal)

→ L'employeur

Dans un second temps, le centre de formation dépose son visa.

PÉRIODE D'ESSAI

Objectifs

- Permettre à l'employeur de s'assurer que ton profil convient au poste.
- Te permettre d'identifier si cet apprentissage correspond à tes attentes.

Durée

- Apprentissage : 45 premiers jours en entreprise, hors congés et hors jours en formation.
- Professionnalisation : la période peut différer selon les modalités de contrat.

TEMPS DE TRAVAIL

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.

Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.

Les heures supplémentaires ne doivent pas dépasser un total de 48h par semaine, ou une moyenne de 44h sur 12 semaines pour un alternant majeur, et jusqu'à 5 heures supplémentaires par semaine pour un alternant mineur, après accord de l'inspecteur du travail et avis du médecin du travail.



RÉMUNÉRATION

En alternance, la loi a prévu des grilles de rémunération spécifiques, en fonction de ton âge et de ton niveau d'étude. Il faudra te référer à ces grilles afin de vérifier que le salaire fixé dans le contrat corresponde bien à ton profil.

Consulte notre infographie sur [la rémunération en apprentissage](#) pour en savoir plus.



NATURE ET DURÉE DU CONTRAT

Les deux types de contrats peuvent être soit en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), soit en Contrat à Durée Limitée (CDL).

Apprentissage

Durée de 6 mois à 3 ans.

La durée maximale peut être portée à 4 ans lorsque l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

Professionalisation

Durée de 6 mois à 1 an.

La durée peut être allongée dans certaines situations.